
Guide creation d'entreprise

Guinée équatoriale



CREATION D'ENTREPRISE



Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Guinée équatoriale

02 Zones franches et regimes speciaux - Guinée équatoriale



Créer une entreprise - Guinée équatoriale

Formes juridiques disponibles

En Guinée équatoriale, les entrepreneurs ont le choix entre plusieurs formes juridiques pour constituer leur entreprise. Le cadre juridique est régi par l'Acte uniforme relatif au droit commercial général de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Entreprise individuelle

Structure la plus simple, où une personne physique exerce une activité commerciale en son nom personnel. Le patrimoine personnel et professionnel ne sont pas séparés, ce qui implique une responsabilité illimitée sur les dettes de l'entreprise.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Forme très courante en Guinée équatoriale, caractérisée par une responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports. Elle nécessite au minimum deux associés et offre plus de flexibilité qu'une EIRL.

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL)

Permet à un entrepreneur individuel de limiter sa responsabilité à son patrimoine professionnel. C'est une alternative intéressante à la SARL pour les entrepreneurs seuls.

Société Anonyme (SA)

Forme appropriée pour les projets de grande envergure. Elle exige un capital social minimum plus élevé et une structure de gouvernance plus complexe (conseil d'administration ou directoire).

Groupement d'Intérêt Économique (GIE)

Structure destinée aux associations de petites et moyennes entreprises cherchant à mutualiser des ressources ou des activités.

Démarches préliminaires

Avant de procéder à l'immatriculation officielle, certaines étapes préalables sont essentielles :

1. **Vérification de la disponibilité du nom** : S'assurer que la raison sociale envisagée n'est pas déjà utilisée par une autre entreprise. Cette vérification peut être effectuée auprès du Registre du Commerce.
2. **Choix du secteur d'activité** : Définir précisément la classification NACE (Nomenclature Statistique des Activités Économiques) correspondant à l'activité principale de l'entreprise.
3. **Identification du siège social** : Déterminer l'adresse physique du siège social, qui doit être une adresse valide en Guinée équatoriale.

4. **Ouverture d'un compte bancaire professionnel** : Certaines formes juridiques exigent un dépôt du capital social dans un compte bancaire avant l'immatriculation.
5. **Consultation des autorités compétentes** : Pour certaines activités réglementées, il faut obtenir des autorisations préalables (secteur alimentaire, pharmacie, transport, etc.).

Documents essentiels à préparer

La constitution d'une entreprise requiert la réunion d'un dossier complet. Les documents minimaux généralement demandés incluent :

- Formulaire de demande d'immatriculation au Registre du Commerce dûment complété
- Statuts de l'entreprise (pour les formes sociales)
- Procès-verbal de l'assemblée constitutive (pour les SARL et SA)
- Attestation de dépôt du capital social (pour les sociétés)
- Acte d'identification des associés/actionnaires
- Justificatif du siège social (contrat de location ou titre de propriété)
- Attestation de non-condamnation des dirigeants
- Curriculum vitae des dirigeants et gérants
- Preuve de paiement des frais de dossier

Procédures d'immatriculation

L'immatriculation se déroule généralement selon le processus suivant :

1. **Constitution du dossier** : Rassembler l'intégralité des documents requis avec des copies certifiées conformes.
2. **Dépôt auprès du Registre du Commerce** : Le dossier est déposé auprès du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, situé généralement à Malabo pour les entreprises nationales.
3. **Instruction du dossier** : Les autorités vérifient la conformité de la demande et des documents. Le délai d'instruction varie généralement entre 5 et 15 jours ouvrables.
4. **Publication au journal officiel** : Une fois approuvée, l'immatriculation est publiée dans le bulletin officiel du Registre du Commerce.
5. **Obtention du numéro d'immatriculation** : L'entreprise reçoit son numéro unique d'immatriculation (numéro SARL, SA, etc.) et peut commencer ses activités.
6. **Enregistrement auprès des autorités fiscales** : L'entreprise doit être déclarée auprès de la Direction Générale des Impôts pour obtenir son numéro fiscal.

Obligations légales après immatriculation

Une fois immatriculée, l'entreprise doit respecter plusieurs obligations légales :

Obligation	Délai/Fréquence	Autorité compétente
Déclaration d'existence auprès des autorités fiscales	Immédiatement	Direction Générale des Impôts
Affiliation à la CNSS (sécurité sociale)	Avant d'employer du personnel	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Déclaration d'existence statistique	Dans le mois suivant l'immatriculation	Direction Générale de la Statistique
Établissement d'une comptabilité régulière	À partir du jour d'exploitation	Toute entreprise
Tenue de registres du personnel	Avant embauche du premier salarié	Inspection du Travail
Déclaration annuelle de chiffre d'affaires	Annuellement	Direction Générale des Impôts

Coûts estimés de création

Les frais de création d'entreprise en Guinée équatoriale varient selon la forme juridique choisie. Sans données officielles précises actualisées, on peut noter que les coûts incluent typiquement :

- Frais d'immatriculation au Registre du Commerce
- Frais de publication au journal officiel
- Frais de dossier et d'enregistrement
- Frais d'enregistrement fiscal
- Honoraires d'un prestataire (conseil juridique ou expert-comptable) si nécessaire

Note : Il est recommandé de contacter directement les autorités compétentes ou un cabinet juridique local pour obtenir les tarifs exacts actuels.

Conseils pratiques

- **Faites appel à un professionnel** : Un avocat ou un expert-comptable local peut faciliter le processus et éviter les erreurs administratives.
- **Vérifiez les réglementations sectorielles** : Certains secteurs d'activité exigent des autorisations spécifiques ou des normes particulières.
- **Documentez toutes les transactions** : Conservez les preuves de dépôt de capital et tous les documents de constitution.
- **Planifiez le capital social approprié** : Choisissez un montant réaliste qui reflète vos besoins opérationnels.

- **Identifiez des dirigeants sans antécédents judiciaires** : Cela facilite l'obtention des autorisations nécessaires.



Zones franches et regimes speciaux - Guinée équatoriale

Zones Économiques Spéciales en Guinée Équatoriale

La Guinée Équatoriale dispose de plusieurs cadres juridiques destinés à attirer les investissements étrangers et nationaux. Les zones économiques spéciales constituent des espaces géographiquement délimités bénéficiant de régimes juridiques et fiscaux particuliers, distincts de ceux applicables au reste du territoire national.

Le principal instrument législatif régissant ces zones est le **Code des investissements**, complété par divers décrets et arrêtés ministériels. La mise en œuvre de ces politiques relève de la responsabilité du Ministère de l'Économie, de la Planification et du Développement, en coordination avec d'autres institutions gouvernementales.

À ce jour, la Guinée Équatoriale n'a pas établi de zones économiques spéciales formellement délimitées et opérationnelles au sens strict. Cependant, le cadre légal prévoit des dispositions spéciales pour les investissements dans certains secteurs stratégiques, notamment l'hydrocarbure, l'agriculture et les infrastructures.

Régimes Fiscaux Spéciaux pour les Investisseurs

Le régime fiscal équato-guinéen propose plusieurs incitations destinées aux investisseurs rencontrant certains critères.

Exonérations et Réductions d'Impôts

- **Impôt sur les Sociétés** : Les entreprises nouvelles dans les secteurs prioritaires peuvent bénéficier d'une exonération temporaire de l'impôt sur les sociétés, généralement pour une période de 5 à 10 ans selon la nature du projet
- **Impôt sur le Revenu** : Les cadres expatriés et les techniciens spécialisés employés dans certains secteurs peuvent bénéficier d'exonérations partiales ou temporaires
- **Droits de Douane** : Les équipements, machines et matières premières importées pour des projets d'investissement agréés peuvent être exonérés de droits de douane et de taxes d'importation
- **TVA** : Certaines opérations d'investissement peuvent être exonérées de TVA

Crédits d'Impôt et Déductions

Les investisseurs équato-guinéens et étrangers peuvent bénéficier de crédits d'impôt pour les réinvestissements de bénéfices dans le territoire national. Les charges d'intérêts relatifs aux financements

d'investissements agréés sont généralement déductibles du bénéfice imposable.

Secteurs Prioritaires et Avantages Associés

La Guinée Équatoriale a identifié plusieurs secteurs considérés comme stratégiques pour le développement économique du pays.

Hydrocarbures

Secteur historiquement dominant. Les investissements dans l'exploration, l'exploitation et le raffinage bénéficient d'un cadre réglementaire spécifique établi par le Code pétrolier. Ces projets font l'objet de conventions d'exploitation individuelles négociées avec l'État.

Secteur Agricole et Agroalimentaire

Les investissements dans la production agricole commerciale, l'élevage et la transformation agroalimentaire bénéficient d'exonérations fiscales temporaires et d'exemptions sur le matériel agricole importé.

Infrastructure et Transports

Les projets de construction d'infrastructures, notamment portuaires, routières et énergétiques, sont considérés comme prioritaires et peuvent bénéficier de concessions et d'avantages fiscaux.

Tourisme

Le développement touristique, incluant l'hôtellerie et les structures d'accueil, bénéficie d'incitations fiscales, notamment des réductions d'impôts sur les sociétés pour les 5 à 8 premières années d'exploitation.

Industrie Manufacturière

Les activités de transformation et de fabrication peuvent accéder à des régimes de zone franche et à des exonérations temporaires sous certaines conditions.

Procédures d'Agrément et de Reconnaissance

Pour accéder aux avantages des régimes spéciaux, les investisseurs doivent obtenir un agrément officiel auprès des autorités compétentes.

1. **Dépôt de dossier** : L'investisseur soumet un dossier complet incluant un plan d'affaires détaillé, une description du projet, l'identification des responsables et la preuve de capacités financières
2. **Analyse et évaluation** : Le dossier est examiné par le Ministère de l'Économie et autres institutions concernées pour vérifier la conformité avec les critères d'éligibilité
3. **Décision d'agrément** : Un décret ou arrêté ministériel accorde officiellement le statut d'investisseur agréé
4. **Signature de conventions** : Pour les projets majeurs, une convention entre l'État et l'investisseur est négociée et signée
5. **Immatriculation** : L'investisseur agréé procède à l'immatriculation de son entreprise auprès des autorités de tutelle

Clauses de Stabilité et Garanties Juridiques

La Guinée Équatoriale propose aux investisseurs agréés certaines garanties destinées à assurer la stabilité juridique et économique de leurs investissements.

- Les investissements agréés bénéficient d'une certaine protection contre les modifications unilatérales du régime fiscal, dans les limites définies par le contrat d'investissement
- Les investisseurs étrangers jouissent du droit de rapatrier les bénéfices nets et le capital après la période d'exploitation, sous respect des obligations légales
- Une protection contre l'expropriation non-indemnisée est garantie pour les investissements agréés
- Un accès à un mécanisme de règlement des différends est prévu en cas de litige avec l'État

Obligations des Investisseurs Agréés

Le bénéfice des avantages spéciaux est conditionné au respect d'obligations spécifiques.

Obligation	Description
Respect du programme d'investissement	L'investisseur doit exécuter le projet dans les délais et selon les modalités approuvées
Création d'emplois	Obligation d'employer un pourcentage minimum de personnel national et de former ces employés
Transfert de technologie	Certains secteurs exigent un engagement en matière de transfert technologique ou de partenariat avec des entreprises locales
Conformité environnementale	Respect des normes environnementales nationales et internationales
Obligations fiscales et douanières	Tenue de comptabilité régulière et respect des déclarations exigées
Rapports périodiques	Soumission de rapports d'activité et de progression aux autorités de contrôle

Considérations Pratiques pour les Investisseurs

Les investisseurs potentiels en Guinée Équatoriale doivent tenir compte de plusieurs facteurs pratiques :

- **Conseil juridique** : Il est vivement recommandé de consulter un cabinet juridique spécialisé en droit équato-guinéen avant de déposer un dossier d'agrément
- **Documents à préparer** : Préparer des documents commerciaux à la fois en français et en espagnol, les deux langues officielles
- **Relations institutionnelles** : Établir des contacts préalables avec les ministères compétents peut faciliter le processus

- **Délais** : Les procédures d'agrément peuvent s'étendre sur plusieurs mois. Une planification anticipée est recommandée
- **Suivi de la législation** : Les cadres réglementaires évoluent. Une veille juridique est nécessaire pour assurer la conformité continue

Note importante : Les informations présentées dans ce guide sont basées sur le cadre légal général de la Guinée Équatoriale. Les dispositions spécifiques peuvent varier selon le secteur d'activité et la nature du projet. Il est recommandé de vérifier auprès des autorités gouvernementales compétentes les conditions actualisées et applicables à votre situation particulière.

